



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5831<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 6 février 2008, dans le cadre de l'examen par le Conseil de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'annonce selon laquelle les négociations menées le 1<sup>er</sup> février 2008, sous la houlette de M. Kofi Annan, entre MM. Mwai Kibaki et Raila Odinga, ont débouché sur des progrès, notamment l'adoption d'un plan et d'un calendrier de mesures visant à mettre fin à la crise née au Kenya de la contestation des résultats des élections du 27 décembre 2007. Il accueille avec satisfaction le communiqué publié par l'Union africaine, salue les efforts déployés par l'Union, le Président du Ghana, M. John Kufuor, et le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et souligne qu'il soutient sans réserve l'action que mène le Groupe d'éminentes personnalités africaines, sous la direction de M. Kofi Annan, pour aider les parties à trouver une solution politique. Il déplore l'explosion de violences consécutive aux élections, qui a fait de nombreuses victimes et a eu de graves conséquences humanitaires.

Le Conseil se préoccupe vivement qu'en dépit des engagements pris le 1<sup>er</sup> février, des civils continuent d'être tués, soumis à des violences sexuelles ou sexistes et forcés de quitter leur domicile. Il souligne que le règlement de la crise passe nécessairement par le dialogue, la négociation et le compromis et engage vivement les dirigeants kenyans à promouvoir la réconciliation et à développer et appliquer sans attendre les mesures convenues le 1<sup>er</sup> février, notamment en s'acquittant de l'obligation qui leur incombe de s'engager pleinement dans la recherche d'une solution politique viable et de mettre immédiatement fin à la violence, y compris aux attaques d'inspiration ethnique, en démantelant les gangs armés, en améliorant la situation humanitaire et en rétablissant le respect des droits de l'homme. Rappelant qu'il importe d'éviter l'impunité, le Conseil demande que les auteurs des violences soient traduits en justice. Il se préoccupe des répercussions de la crise kenyane dans toute la région sur les plans politique et économique et sur le plan de la sécurité.

Le Conseil s'inquiète vivement de la poursuite de la grave crise humanitaire que connaît le Kenya et demande que les réfugiés et les déplacés soient protégés. Il s'inquiète également de la sécurité des agents humanitaires et du personnel des Nations Unies et demande à toutes les parties de leur



faciliter la tâche et d'assurer leur sécurité. Il se félicite que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide aient décidé, après des consultations avec le Gouvernement kényan, de dépêcher des missions au Kenya. Il invite les dirigeants kényans à faciliter le travail de ces missions et attend avec intérêt d'être informé de leurs conclusions par le Secrétaire général.

Le Conseil demande en outre au Secrétaire général de lui indiquer comment l'ONU peut continuer à soutenir les efforts de médiation au Kenya et de l'informer, selon qu'il conviendra, des répercussions de la crise sur l'ensemble de la sous-région, ainsi que sur les activités que l'Organisation mène dans la sous-région. »

---